

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN****OBJET : Acquisition d'un bien situé 2 rue André Zénatti à 13008 Marseille destiné à  
l'implantation d'une Maison du Bel Age**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, notre collectivité a souhaité créer sur tout le territoire du département des structures de proximité appelées Maisons du Bel Age destinées à l'accueil des seniors. Ce dispositif a notamment pour vocation de faciliter les démarches au quotidien des personnes âgées et d'améliorer leur qualité de vie. En outre, ces structures, lieux d'échange, favoriseront la création de lien social.

Dans cette perspective, des recherches de locaux ont été entreprises et un site répondant aux critères a été retenu.

Il s'agit d'un bien situé 2 avenue André Zénatti à Marseille 13008, cadastré 845 B n°208.

Cet immeuble indépendant d'un étage sur sous-sol et rez-de-chaussée, totalise une superficie de 390 m<sup>2</sup> plus une terrasse constructible de 130 m<sup>2</sup> et 3 emplacements de stationnement extérieurs.

Il dispose d'une bonne visibilité de par sa situation géographique, laquelle est un sérieux atout pour le projet du Département. Le rez-de-chaussée, en bon état d'entretien, actuellement à usage de laboratoire, serait adapté pour l'implantation d'une Maison du Bel Age.

Le prix proposé par les propriétaires s'élève à 710 000 € Les services du Domaine ont été consultés sur cette valeur. Nous sommes dans l'attente de leur avis qui devrait nous parvenir prochainement.

Les frais annexes non connus à ce jour seront à la charge du Département acquéreur.

Dans une hypothèse favorable, il est proposé d'approuver l'acquisition de ce bien, libre de toute occupation, au prix de 710 000 € sous réserve d'un avis conforme des services du Domaine, d'autoriser la signature d'un compromis sous condition suspensive d'obtention de toutes les autorisations administratives, juridiques et techniques nécessaires à la réalisation du projet départemental, de l'acte définitif d'acquisition ainsi que de tout autre document se rapportant à cette transaction.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL